

En manque d'inspiration pour une bonne résolution 2016 ?

Pourquoi pas une action pour la planète ?

Les Magasins U proposent de donner une nouvelle vie aux produits non alimentaires.

Lorsqu'un déchet n'est pas trié à la source par son utilisateur, celui-ci se retrouve souvent à la décharge ou incinéré... alors qu'il aurait pu être valorisé ! C'est en partant de ce constat que les Magasins U ont mis en place plusieurs actions **pour guider leurs clients dans les gestes de tri des emballages**. Tout commence en 2003 avec l'affichage sur les packagings des produits U des consignes de tri. Première pierre à l'édifice d'une démarche plus globale de l'enseigne qui souhaite aller encore plus loin...

Depuis 2 ans, les Magasins U sont passés à la vitesse supérieure en incitant les consommateurs à rapporter des produits en magasins via des opérations de collecte de produits textiles (linge de lit, jeans...), d'appareils de Gros Electroménager (lave-linge, four, lave-vaisselle...) ou encore d'ustensiles de cuisine comme les poêles, les casseroles... **Le but : valoriser ces produits repris via le recyclage ou la redistribution**. Lors de ces opérations, les Magasins U s'associent systématiquement à des partenaires afin de garantir une valorisation dans les meilleures conditions environnementales et sociétales : éco-organismes, association d'insertion... Une véritable **démarche éco-citoyenne de l'enseigne qui permet de privilégier l'emploi d'insertion, la valorisation des déchets et la préservation de l'environnement**.

BON A SAVOIR : les Français sont conscients de l'intérêt de trier notamment les emballages :

97% estiment qu'il est urgent de lutter contre l'épuisement des ressources naturelles de la planète

96% jugent que l'utilisation d'emballages recyclables doit devenir la règle

Dans les faits, l'achat des produits n'est pas encore majoritairement conditionné par cela. Il faut encore sensibiliser le Grand Public et lui donner les moyens pour s'engager.

Source : l'étude Ipsos réalisée auprès de plus de 2400 personnes en septembre 2015 pour le compte de l'Alliance Carton Nature.

Collecte de Jeans : un geste qui profite à tous !

Qui n'a jamais eu au fond de son placard, des jeans devenus trop grands (ou trop petits) ou que l'on n'a tout simplement plus envie de mettre ? Du 9 au 20 février dans les Magasins U participants, **ces jeans oubliés et délaissés vont avoir une seconde vie**. Pour 2 pièces de jeans (même usés) rapportées à l'accueil du magasin les clients reçoivent un bon d'achat de 5€ à valoir sur le rayon textile (hors bijouterie) dès 20 € d'achat¹. Même si cette opération bénéficie aux porte-monnaie des clients, c'est avant tout aux plus démunis qu'elle profite. **Les jeans sont en effet collectés au profit du Relais**.



¹ Bon d'achat valable dans le magasin émetteur, dans la limite de 5 bons par foyer, jusqu'au 28/02/2016 (pour les Magasins ouverts le dimanche). Un seul bon d'achat utilisable par passage en caisse.

Pendant la durée de l'opération les jeans rassemblés par les Magasins U seront ensuite répartis dans les 14 centres de tris du Relais présents sur l'ensemble du territoire. Après un tri très rigoureux selon des critères de qualité et de matière, ces jeans seront :

- S'ils sont en bon état, proposés à petits prix dans l'une des 73 boutiques Ding Fring, concept de friperies solidaires créé par Le Relais.
- S'ils sont en mauvais état, défibrés ou effilochés. Ils seront alors transformés en isolant thermique et acoustique *Métisse*[®], en peintures à base de matières recyclées (produits développés par la R&D du Relais) ou encore valorisés d'un point de vue énergétique².



(www.lerelais.org) est un réseau d'entreprises à but socio-économique créée en 1982 par des bénévoles d'Emmaüs. Premier acteur de la collecte et de la valorisation des textiles en France, Le Relais emploie plus de 1 700 personnes en France. En plus d'apporter une solution pour la valorisation des Textiles, Linge de Maison et Chaussures, Le Relais permet à de nombreuses personnes une réinsertion sociale par l'emploi.

Collecte Gros Electroménager : une opération pour la planète qui profite aux consommateurs.

Le principe est simple : lors de l'achat d'un appareil de gros électroménager et la reprise d'un ancien appareil, un bon d'achat de 50€ est offert³.

Opération gagnant-gagnant intéressante surtout que dans les faits, plus de la moitié des concitoyens reconnaissent stocker plus d'un appareil inutilisé chez eux (*source éco-systèmes*[®]). Un stockage inutile qui ne profite à personne ! De plus, si l'appareil n'est pas confié à un éco-organisme – comme le font les Magasins U en partenariat avec éco-systèmes[®] – les appareils risquent de se retrouver dans des filières où la dépollution n'est pas une priorité, entraînant un risque pour l'environnement. Les appareils collectés pourront être :

- Soit remis en état de fonctionnement par des associations de réinsertion (ex : Envie) afin de leur donner une seconde vie
- Soit dépollués puis recyclés afin de valoriser les matériaux contenus.

Une démarche responsable qui permet de valoriser à la fois les appareils récupérés et de récompenser les consommateurs. Et surtout une démarche à laquelle les clients des Magasins U sont sensibles et attentifs puisque lors de la précédente opération, 96% des appareils électroménagers vendus faisaient suite à une reprise.



Les prochains RDV en 2016 :

- Collecte de Jeans – au profit du Relais du 9 au 20 février
- Collecte Gros Electroménager du 19 au 30 janvier

Echange, partage et solidarité, c'est ça aussi le commerce qui profite à tous !

U LE COMMERCE QUI PROFITE A TOUS

magasin-u.com

² Destinée aux déchets qui ne peuvent être recyclés ou valorisés sous forme de matière, la valorisation énergétique consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation. L'énergie produite est utilisée sous forme de chaleur ou d'électricité (source ADEME)

³ Offre valable dans les Magasins U participants à l'opération, pour l'achat d'un appareil Gros Électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave linge, lave vaisselles, etc...) d'une valeur de 349€ ou plus ET la reprise de votre ancien appareil Gros Électroménager. Votre ancien appareil est repris en magasin ou lors de la livraison de votre nouvel appareil Gros Électroménager. Bon d'achat valable du lundi 01 février au samedi 27 février 2016 dans le magasin émetteur (hors gaz, carburant, presse et livres) ; non cumulable avec d'autres bons d'achat (1 seul bon d'achat accepté par passage en caisse) ; non remboursable et utilisable en une seule fois pour un montant d'achat supérieur ou égal à 50€.

Contact Presse Magasins U

C'est dit, c'est écrit ! - Elodie Cousin - 01 58 56 66 69 / 06 86 17 43 81 - ecousin@cditcecrit.com